

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale  
Sud Luberon

Date de publication : 03/10/2022

Date de convocation : 13 septembre 2022  
Date d'affichage : 13 septembre 2022

Séance du 22 septembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 26  
Nombre de voix exprimé : 33

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux septembre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

**Présents** : Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Geneviève JEAN, Jacques NATTA, Jean-Marc BRABANT, Séverine MAUGAN-CURNIER, Alain GOUIRAND, Karine MOURET, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Josiane PANATTONI, Gregory RISBOURG, Marc DUVAL, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Samantha KHALIZOFF, Alain GUEYDON, François BONNET, Brigitte MARGAILLAN, Nicolas SALERNO, Nathalie LE BOUC, Jean-Luc BOREL, Romain BRETTE, Rose-Marie DUMONTIER, Richard ROUZET, Denis VANDENABEELE et Armelle TOUATI.

**Procurations de** : Géraud DE SABRAN PONTEVES à Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Joëlle RICHAUD à Alain GOUIRAND, Jean-Louis ROBERT à Richard ROUZET, Pierre AUBOIS à Rose-Marie DUMONTIER, Bernadette VITALE à Geneviève JEAN, Franck LAROCHE à Romain BRETTE et Catherine SERRA à Jean-Marc BRABANT.

**Absents et excusés** : Philippe EGG, Michel PARTAGE, Emilie BASTIE, Anne-Marie DAUPHIN, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND, Jean-François LOVISOL, Mariane DOMEIZEL et Josiane GIRAUDON.

Madame Brigitte MARGAILLAN est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2022-079  
Modification des représentants de COTELUB  
à l'Etablissement Public Foncier PACA

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-1 et L. 2121-33 ;  
Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L. 300-1, L. 321-1 et suivants ainsi que R. 321-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011 ;

Vu le décret n° 2001-1234 du 20 décembre 2001 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Provence Alpes Côte d'Azur ;

Vu les statuts de COTELUB.

Considérant ce qui suit :

COTELUB est représentée auprès de l'Etablissement Public Foncier (EPF) PACA.

Dans sa séance du 24 septembre 2020, le conseil communautaire avait nommé Monsieur Robert Tchobdrenovitch comme représentant titulaire de COTELUB auprès de l'EPF PACA.

Monsieur Robert Tchobdrenovitch a souhaité ne plus siéger au sein de l'EPF PACA. Il convient de le remplacer comme délégué titulaire de COTELUB auprès de l'EPF PACA.

En conséquence et en application de l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au conseil communautaire de nommer un nouveau représentant pour remplacer Monsieur Tchobdrenovitch.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- De nommer Monsieur Jean-Marc BRABANT représentant titulaire auprès de l'EPF PACA en remplacement de Monsieur Robert Tchobdrenovitch ;
- De nommer Monsieur Jacques NATTA représentant suppléant auprès de l'EPF PACA en remplacement de Monsieur Jean-Marc Brabant
- De l'autoriser à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **De nommer** Monsieur Jean-Marc BRABANT représentant titulaire auprès de l'EPF PACA en remplacement de Monsieur Robert Tchobdrenovitch ;
- **De nommer** Monsieur Jacques NATTA représentant suppléant auprès de l'EPF PACA en remplacement de Monsieur Jean-Marc Brabant
- **De l'autoriser** à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

33 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Brigitte Margaillan  
Secrétaire de séance



Robert Tchobdrenovitch,  
Président

  
